



FORMATION PROFESSIONNELLE INSTITUT DU DROIT ÉQUIN

(Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
74.87.01052.87 auprès du Préfet de Région du Limousin)

« Piqûre de rappel »

Anciens étudiants du DU de droit équin

L'évaluation des préjudices du propriétaire d'un équidé blessé ou décédé : enjeux et perspectives

Version du 15 juin 2026

*Lieu de la formation : Le
Faisan Doré - 3, route du
Faisan Doré - 61200
ECOUCHE-LES-VALLEES*



• **Vendredi 18 septembre 2026
de 9h00 à 18h30**

*Validation de 8 heures de formation continue
obligatoire pour les professions concernées*



Institut du Droit Équin Site de Labussière
142, avenue Emile Labussière 87100 LIMOGES
Tel : 06.75.42.48.08 Email : droitequin@gmail.com



Accueil café à partir de 8h30

9h00 - 9h10 : Mot de bienvenue et introduction de la journée par Jean-Marc Betsch, vétérinaire équin, diplômé de la 4^{ème} promotion du DU de droit équin, Christian Beucher, co-président de l'IDE

1. L'expertise amiable et l'expertise judiciaire : règles juridiques et déontologiques applicables (9h10-10h45)

Clémence Darbon,
Avocate au Barreau de Bordeaux
Et
Laurence Devaux-Poujet,
Vétérinaire équin, Expert,
Diplômée de la 4^{ème}
Promotion du
DU de droit équin.

Pause (10h45-11h00)

2. L'évaluation des préjudices matériels directs (perte de valeur) et indirect (frais engagés) : règles applicables, rôle de l'expert, revue de jurisprudence récente (11h00-13h00)

Geoffroy Autenne,
Vétérinaire équin, Expert,
Diplômé de la 5^{ème} promotion du DU de droit équin
ET
Audrey Michel,
Avocate au Barreau d'Annecy,
Diplômée de la 5^{ème} promotion du DU de droit équin.

Pause déjeuner (13h00-14h00)

3. L'évaluation des préjudices immatériels (pertes de chance, pertes d'exploitation, préjudice moral, préjudice d'agrément, préjudice de jouissance, préjudice animalier) : règles applicables, rôle de l'expert, revue de jurisprudence récente (14h00-15h30)

Sophie Beucher,
Avocate au Barreau de Bordeaux
Et
Jean-Marc Betsch,
Vétérinaire équin, Expert,
Diplômé de la 4^{ème} promotion du DU de droit équin

4. Le rôle et les difficultés rencontrées par l'assureur en matière d'indemnisation des préjudices des propriétaires d'équidés (15h30-16h15)

Bertrand Poulnot,
Assureur, Poulnot assurances,
Diplômé de la 5^{ème} Promotion du
DU de droit équin.

Pause (16h15-16h30)

5. Table ronde : comment objectiver l'évaluation des préjudices des propriétaires d'équidés, mieux les indemniser et apporter plus de sécurité juridique à tous les acteurs du monde équin ? (16h30-18h30)

Animée par Jean-Marc Betsch, vétérinaire, expert.

Avec les témoignages de :

Bertrand Rillaerts, expert vétérinaire,
Clotilde Hodencq, expert vétérinaire,
Valérie Lefrançois, expert vétérinaire
Nina Latour, avocate au barreau de Paris,
Amélie Bonnefoy-Claudet, avocate au barreau de Besançon.

Fin de la formation prévue à 18h30

Durée de la formation : 8h00

Prérequis : Formation ouverte à tous

Objectifs opérationnels : L'action de formation prévue au 1° de l'article L6313-1 du code du travail se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'objectif professionnel de l'action de formation est de mettre en application des connaissances juridiques (textes et jurisprudence applicables à la filière du cheval) sur les thématiques visées précédemment.

Modalités et délais d'accès : Formation suivie en présentiel (Le Faisan Doré - 3, route du Faisan Doré - 61200 ECOUCHE-LES-VALLEES) ou en visio-conférence via l'outil Zoom. Inscriptions ouvertes jusqu'au 17 septembre 2026 inclus.

Tarifs :

- Pour les diplômés du Diplôme Universitaire de droit équin : 180 euros TTC (déjeuner compris)
 - Pour les adhérents de l'Institut du droit équin : 240 euros TTC (déjeuner compris)
 - Pour les non-adhérents de l'Institut du droit équin : 300 euros TTC (déjeuner compris)
- (Demi-tarif applicable pour les étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA sur présentation d'un justificatif).*

Méthodes pédagogiques et techniques mobilisées :

L'action de formation est délivrée par des professionnels de la filière du droit et du cheval. Leur qualité est précisée précédemment.

L'action de formation se déroule en présentiel et en visioconférence via l'outil « zoom ». Un support de présentation contenant les principaux points développés par les formateurs ainsi que les références juridiques citées (textes et jurisprudence) est projeté à l'écran pendant toute la durée de l'action de formation. Des temps dédiés aux questions et échanges sont prévus au cours de l'action de formation (prises de paroles et utilisation du chat). L'action de formation est coordonnée par les salariées de l'organisme de formation qui assurent la présentation des formateurs et des thématiques, la répartition de la parole entre les présents, le respect des horaires et les aspects techniques. A l'issue de l'action de formation, un compte-rendu détaillé est adressé aux stagiaires, au format PDF, par mail. Une auto évaluation sera réalisée par chacun des stagiaires à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation : Un questionnaire d'auto-évaluation est adressé aux stagiaires à l'issue de l'action de formation. Ce questionnaire permet d'évaluer les connaissances acquises par chaque stagiaire à l'occasion de l'action de formation.

Ce questionnaire vise également à mesure le taux de satisfaction des stagiaires ayant participé à l'action de formation.

Accessibilité personnes handicapées : Oui. Les modalités de suivi de la formation peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter.

Modalités d'inscription : Bulletin à renvoyer par mail : droitequin@gmail.com accompagné du règlement ou inscription via www.helloasso.com.

Programme prévisionnel détaillé

Déroulé prévisionnel

1. L'expertise amiable et l'expertise judiciaire : règles juridiques et déontologiques applicables

Présentation du cadre juridique de l'expertise amiable et judiciaire. Présentation du cadre déontologique applicable à l'expertise amiable et judiciaire. Regard du juriste et regard du vétérinaire offrant deux points de vue complémentaires. Retours d'expérience sur les difficultés relatives à la nomination de l'expert et à la rédaction du rapport d'expertise. Analyse de la jurisprudence. Conseils pratiques.

2. L'évaluation des préjudices matériels directs (perte de valeur) et indirect (frais engagés) : règles applicables, rôle de l'expert, revue de jurisprudence récente

Définition des différents préjudices matériels pouvant être indemnisés concernant les équidés. Présentation des règles juridiques encadrant l'évaluation de ces préjudices. Présentation des règles déontologiques encadrant l'évaluation de ces préjudices. Règles de calcul et d'évaluation utilisées par l'expert. Difficultés d'évaluation rencontrées par l'expert. Rôle de l'expert. Retour d'expérience de l'expert. Analyse de jurisprudence récente. Retours d'expérience de l'expert et de l'avocat.

3. L'évaluation des préjudices immatériels (pertes de chance, pertes d'exploitation, préjudice moral, préjudice d'agrément, préjudice de jouissance, préjudice animalier) : règles juridiques et déontologiques applicables, rôle de l'expert, revue de jurisprudence récente

Définition des différents préjudices immatériels pouvant être indemnisés concernant les équidés. Présentation des règles juridiques encadrant l'évaluation de ces préjudices. Présentation des règles déontologiques encadrant l'évaluation de ces préjudices. Règles de calcul et d'évaluation utilisées par l'expert. Difficultés d'évaluation rencontrées par l'expert. Rôle de l'expert. Retour d'expérience de l'expert. Analyse de jurisprudence récente. Retours d'expérience de l'expert et de l'avocat.

4. Le rôle et les difficultés rencontrées par l'assureur en matière d'indemnisation des préjudices des propriétaires d'équidés

Retours d'expérience de l'assureur et du courtier concernant l'indemnisation des préjudices de leurs assurés. Conseils pratiques. Relations assureur/expert. Règles d'évaluation appliquées par l'assureur. Cas concrets. Difficultés rencontrées par l'assureur et le courtier.

5. Table ronde : comment objectiver l'évaluation des préjudices des propriétaires d'équidés, mieux les indemniser et apporter plus de sécurité juridique à tous les acteurs du monde équin ?

Echanges interactifs entre intervenants et stagiaires sur la question de l'objectivation de l'évaluation des préjudices dans le but d'apporter davantage de sécurité juridique à tous les acteurs du monde équin.